

SAC

COMPOST STANDARD

AMENDEMENT ORGANIQUE - COMPOST VERT - Selon la norme NF U 44-051 Produit utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE*

Responsable de la mise sur le marché : VALTERRA Matières Organiques
17, Route du Rohrschollen
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 79 96 61
mail : contact.alsace@valterra.fr

Dénomination et spécification du produit : SAC COMPOST STANDARD– STR-C STANDARD-26-01

Cet amendement a été produit à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces verts (tontes, tailles, élagages, feuilles....), obtenu par transformation aérobie (compostage).

Intérêts : améliore la structure du sol, favorise la croissance des végétaux et permet un meilleur enracinement et rythme de diffusion des nutriments, augmente la capacité de rétention en eau.

Produit disponible en sacs de 20 kg/ sac.

Principales caractéristiques agronomiques sur produit brut :

Matière sèche (% MB)	Matière Organique (% MB)	Azote total N_{total} (% MB)	Azote organique N_{org} (% MB)	C/N	Phosphore total P_2O_5 (% MB)	Potassium total K_2O (% MB)	Magnésium MgO (% MB)	pH
51,6%	25,5 %	0,94%	0,93%	14	0,31	0,62	0,38	7,4

Préconisations d'utilisation en espaces verts et jardinage amateur :

CRÉATION

Semi de gazon

Incorporer 1,5 cm (10 à 12 l/m²) puis semer

Plantations, massifs et potager,

Mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre existante ou étaler sur le sol 10 à 12 l/m².

Sols lourds à améliorer

10 à 15 l/m² à épandre avant l'hiver et à incorporer en griffant légèrement dans le sol – à renouveler tous les 3 ans.

ENTRETIEN

Gazon

Scarifier, répartir 1 cm sur le sol puis arroser.

Arbustes, rosiers, vivaces

Répartir 5 à 10 l/m² selon les exigences de la plante.

Potager

Ajouter une poignée aux pieds des légumes.

Ces préconisations sont valables avant plantation en mélange avec la terre existante, selon les besoins de la culture sans dépasser **6 kg/m²** tous les 2 ans. Ne pas dépasser la dose préconisée.

Conditions spécifiques d'emploi :

Convient à tout type de sol, particulièrement approprié pour les sols pauvres en matière organique. Comme pour tout amendement organique, le respect des doses préconisées est primordial pour préserver l'environnement et les cultures.

Recommandations d'emploi :

Ne pas ingérer.

Se laver et se sécher les mains après usage.

Les sacs sont à conserver à l'abri de l'humidité et du soleil.

* produit utilisable en agriculture biologique conformément à l'annexe 1 du règlement CE 889/2008 portant modalité d'application du règlement CE n° 824/2007



VALTERRA
MATIÈRES ORGANIQUES

SAC

COMPOST FIN

AMENDEMENT ORGANIQUE - COMPOST VERT - Selon la norme NF U 44-051
Produit utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE*

Responsable de la mise sur le marché : **VALTERRA Matières Organiques**
17, Route du Rohrschollen
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 79 96 61
mail : contact.alsace@valterra.fr

Dénomination et spécification du produit : **SAC COMPOST FIN – STR-C FIN-26-01**

Cet amendement a été produit à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces verts (tontes, tailles, élagages, feuilles), obtenu par transformation aérobie (compostage).

Intérêts : améliore la structure du sol, favorise la croissance des végétaux, permet un meilleur enracinement et rythme de diffusion des nutriments, augmente la capacité de rétention en eau.

En sac de 20 kg.

Principales caractéristiques agronomiques sur produit brut :

Matière sèche (% MB)	Matière Organique (% MB)	Azote total N_{total} (% MB)	Azote organique N_{org} (% MB)	C/N	Phosphore total P_2O_5 (% MB)	Potassium total K_2O (% MB)	Magnésium MgO (% MB)	pH
51,6%	25,5 %	0,94	0,93	14	0,31	0,62	0,38	7,4

Préconisations d'utilisation en espaces verts et jardinage amateur :**CRÉATION****Semi de gazon**

Incorporer 1,5 cm (10 à 12 l/m²) puis semer

Plantations, massifs et potager,

Mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre existante ou étaler sur le sol 10 à 12 l/m².

Sols lourds à améliorer

10 à 15 l/m² à épandre avant l'hiver et à incorporer en griffant légèrement dans le sol – à renouveler tous les 3 ans.

ENTRETIEN**Gazon**

Scarifier, répartir 1 cm sur le sol puis arroser.

Arbustes, rosiers, vivaces

Répartir 5 à 10 l/m² selon les exigences de la plante.

Potager

Ajouter une poignée aux pieds des légumes.

Ces préconisations sont valables avant plantation en mélange avec la terre existante, selon les besoins de la culture sans dépasser **6 kg/m²** tous les 2 ans. Ne pas dépasser la dose préconisée.

Conditions spécifiques d'emploi :

Convient à tout type de sol, particulièrement approprié pour les sols pauvres en matière organique. Comme pour tout amendement organique, le respect des doses préconisées est primordial pour préserver l'environnement et les cultures.

Recommandations d'emploi :

Ne pas ingérer.

Se laver et se sécher les mains après usage.

Les sacs sont à conserver à l'abri de l'humidité et du soleil.

* produit utilisable en agriculture biologique conformément à l'annexe 1 du règlement CE 889/2008 portant modalité d'application du règlement CE n° 824/2007